

ENTRETIEN

politique.union@sonapresse.com

Alain Claude Bilie-By-Nze : "Un réel succès diplomatique pour Ali Bongo Ondimba"

AU lendemain de la IXe session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le ministre des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze revient sur cette grande rencontre. Non sans aborder la fin du dialogue politique intensifié entre le Gabon et l'Union européenne.

Propos recueillis par J.KOMBILE MOUSSAVOU et Yannick Franz IGOHO

Libreville/Gabon

L'Union : La IXe session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC vient de s'achever quel est votre sentiment ?

Alain Claude Bilie-By-Nze : Le sentiment du ministre des Affaires étrangères et collaborateur du chef de l'État, c'est que c'est un réel succès diplomatique pour le président Ali Bongo Ondimba. D'autant plus qu'il signait là son grand retour sur la scène diplomatique internationale. C'est la première fois qu'il prononçait un discours public non seulement devant des personnalités gabonaises, parce que toutes les institutions étaient là, et ses homologues qui lui ont fait l'honneur de répondre à son invitation. C'est un réel succès non seulement du point de vue de l'organisation, de sa présence, de sa présidence mais aussi du point de vue du contenu et des résultats.

Certains ont présenté l'absence de certains chefs d'États de la CEEAC comme une fausse note, êtes-vous de cet avis ?

- Le succès diplomatique ne réside pas dans le nombre de personnes qui ont participé, mais dans le résultat qui a été atteint. On aurait pu réunir l'ensemble des chefs d'États et ne pas atteindre le résultat. Le quorum n'est pas le quorum des chefs d'États mais plutôt des États. Nous avons 5 chefs d'État présents, 2 Premiers ministres et 4 ministres des Affaires étrangères plénipotentiaires représentant leurs États respectifs. Nous sommes clairement là sur la présence des 11 États. C'est important à souligner. Les 11 États étaient déjà présents au niveau du Conseil des ministres que j'ai eu l'honneur de présider. Chaque délégation avait au minimum 2 à 3 ministres voire à 4 ou 5. Ça montre l'intérêt porté par les États sur cette problématique de la réforme institutionnelle de la CEEAC.

Ce IXe sommet a porté sur la réforme institutionnelle de la CEEAC, concrètement qu'est ce qui va désormais changer ?

- Lorsque la CEEAC a été créée le 18 octobre 1983 à Libreville, les chefs d'États avaient l'ambition de favoriser une intégration sous-régionale parce qu'ils se sont rendu compte que chaque pays de son côté ne peut pas se développer, compte tenu de la faiblesse de notre démographie, du fait que nous sommes les mêmes peuples et qu'il fallait une

intégration des peuples pour avoir l'intégration économique et donc le développement. Plusieurs décennies plus tard, le constat a été fait que nous sommes la région la moins intégrée, moins avancée dans le domaine qui a été fixé comme ambition lors de la

création de la CEEAC.

En 2007, déjà, le constat de la nécessité de réformer l'institution avait été établi par les chefs d'États. En 2015, au sommet de N'Djamena, au Tchad, ils s'étaient également accordés sur la nécessité de réformer en profondeur notre organisation sous-régionale, en confiant à Ali Bongo Ondimba la responsabilité de porter la réforme. Depuis 2015, le chef de l'État s'est attelé à matérialiser cette ambition. Il a travaillé sans relâche, pour aboutir au résultat que nous avons aujourd'hui.

- Justement sur quoi porte cette réforme institutionnelle ?

- D'abord, elle consiste à doter la CEEAC de mécanismes pouvant améliorer son fonctionnement. Car, un secrétariat général apparaissait comme une assemblée de fonctionnaires et tel qu'il était constitué, chaque fonctionnaire se comportait comme un défenseur de son pays et non de la communauté. Donc, nous passons d'un secrétariat général à une Commission comprenant cinq départements (Affaires politiques, Paix, Sécurité, Développement durable, etc.), avec à sa tête un président. Je puis vous dire qu'il sera indépendant par rapport aux chefs d'État parce qu'il représentera la Commission. Mais c'est une indépendance qui, comme vous



Photo: DR

pouvez l'imaginer, sera quelque peu limitée. Car, il y a des décisions qu'elle ne pourra pas prendre seule. Il va forcément en référer aux chefs d'État et de gouvernement, ce qui est compréhensible. Toutefois, il aura une marge de manœuvre suffisante pour agir, impulser une dynamique réelle et pouvoir incarner la Communauté. D'autant plus que, pour que celle-ci fonctionne, il faut qu'un visage l'incarne. Le président sera secondé par un vice-président qui, le cas échéant, l'assistera et le suppléera. Tout naturellement, les départements seront chapeautés par des commissaires, choisis parmi les meilleures élites dont nous pouvons disposer.

Cette fois-ci, nous avons évité de répartir les postes par États. Le Conseil des ministres de la communauté va se réunir et examiner les candidatures et retenir les meilleurs profils qui correspondront aux postes que nous avons créés.

- Allez-vous procéder par appel à candidature ?

- Le seul poste qui fera l'objet d'une rotation, dans l'ordre alphabétique, de désignation des États, c'est le poste de président de la Commission. On commencera par la lettre A qui correspond à l'Angola. Mais nous allons dresser le profil de celui qui aura à présider la Commission. Pour les autres, ce sera par appel à candidature.

Il va sans dire que, tel que défini, on demandera aux différents États d'envoyer des candidatures. Étant entendu que chaque État pourra postuler à tous les postes disponibles. Par contre, un État ne pourra pas diriger deux départements à la fois. Nous avons la responsabilité dès le mois de janvier de lancer ces appels à candidature au niveau des États de telle sorte qu'on ait le mois de janvier pour recueillir les candidatures.

En février, on se réunira pour procéder à une sélection et si c'est fructueux, au mois de mars on mettra en place la Commission. C'est ce que les chefs d'État nous ont fixé comme dead line. Même s'ils ont mis une marge de 6 mois, ils veulent quand même qu'on le fasse en 3 mois. Cette réforme institutionnelle c'est aussi faire en sorte qu'il y ait demain un Parlement de la communauté, pour que les peuples soient représentés et contrôlent effectivement l'action de la Commission mais aussi la mise en œuvre par les États d'un certain nombre d'orientations données.

Le troisième point, parce qu'on ne va pas aller dans tous les détails, c'est le financement. La CEEAC n'a pu atteindre ses objectifs parce qu'il y avait des carences au niveau institutionnel. Une telle organisation ne peut pas compter uniquement sur les contributions budgétaires de l'État. Il a été mis en place un mécanisme, la Contribution Communautaire d'intégration (CCI) que certains États récoltent et reversent. D'autres la récoltent mais ne la reversent pas. Dans la réforme qui a été adoptée, il y aura une contrainte pour les États de reverser la CCI. Le pays qui ne l'aura pas reversée aura des sanctions au niveau de la communauté.

- Qu'en est-il du Copax ?

- Nous sommes une région qui, comme l'a rappelé le président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat, à l'ouverture du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, est potentiellement la plus riche du continent. Et paradoxalement nous avons du mal à nous développer. L'une des entraves au développement est la problématique de la sécurité. Car, aujourd'hui, notre sous-région ainsi que le Golfe de Guinée, sont en proie à la piraterie maritime et autres actes perpétrés par des groupuscules djihadistes. Ces éléments-là font que les États consacrent énormément de ressources afin de ramener la sérénité et la paix. Pour exemple, le Tchad alloue aujourd'hui 32 % de ses ressources aux problématiques sécuritaires. Vous conviendrez avec moi, que c'est énorme pour un pays qui veut se développer. Face à toutes ces menaces, nous avons mis en place le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (Copax). Avant la réforme, le Copax était conçu comme un programme. Aujourd'hui, on en a fait une instance à la disposition des États. Pour plus

d'efficacité, d'efficience et de réactivité, on a donc mis en place un système de troïka qui sera composé du président sortant, de celui en exercice et du futur président. Donc, face à une crise, ces trois présidents se réuniront et prendront des décisions qui vont engager l'ensemble de la communauté. C'est une formidable avancée. Car, par le passé, les chefs d'État des 11 États membres de la CEEAC étaient obligés de se réunir. **- Avec cette nouvelle architecture institutionnelle, tous les obstacles au bon fonctionnement de la CEEAC vont-ils disparaître ?**

- Vous savez, nous avons des textes qui vont permettre à la CEEAC d'atteindre ses objectifs. Au risque de me répéter, c'est une formidable avancée.

- Sur un autre plan, le Gabon et l'Union européenne (UE) viennent de boucler le dialogue politique intensifié, tous les points d'achoppement ont-ils été réglés ?

- Il faut d'abord indiquer que le Gabon et l'UE sont des partenaires liés, entre autres, par des accords de coopération et l'accord de Cotonou. Dans ce cadre, nous avons un dialogue politique régulier qui, avec la contestation électorale de 2016, a connu une tournure particulière.

Nous sommes donc passés aux termes des articles 8 et 9 de l'annexe 7 de la Convention de l'accord de Cotonou, au dialogue politique intensifié. À ce titre, nous avons abordé tous les sujets relatifs à la crise post-électorale, les violations présumées des droits de l'Homme, la liberté de rassemblement, d'aller et venir, etc.

De même, nous avons apporté des éléments pour indiquer que les réformes ont été initiées par le gouvernement depuis les Accords d'Agondjé. Ce qui nous a permis d'avoir une nouvelle architecture au niveau de l'organisation des élections. Avec notamment la réforme qui a vu disparaître la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), au profit du Centre gabonais des élections (CGE). Ce qui n'a donné lieu à aucune forme de contestation majeure lors des élections couplées d'octobre 2018. Ça montre bien qu'on n'a pas besoin d'un observateur extérieur en démocratie pour pouvoir avoir des élections apaisées, conformes aux standards reconnus au niveau international. Ce qu'il faut retenir c'est que nous allons engager avec l'UE un dialogue normal, dans le cadre de commissions qui seront mises en place à cet effet.